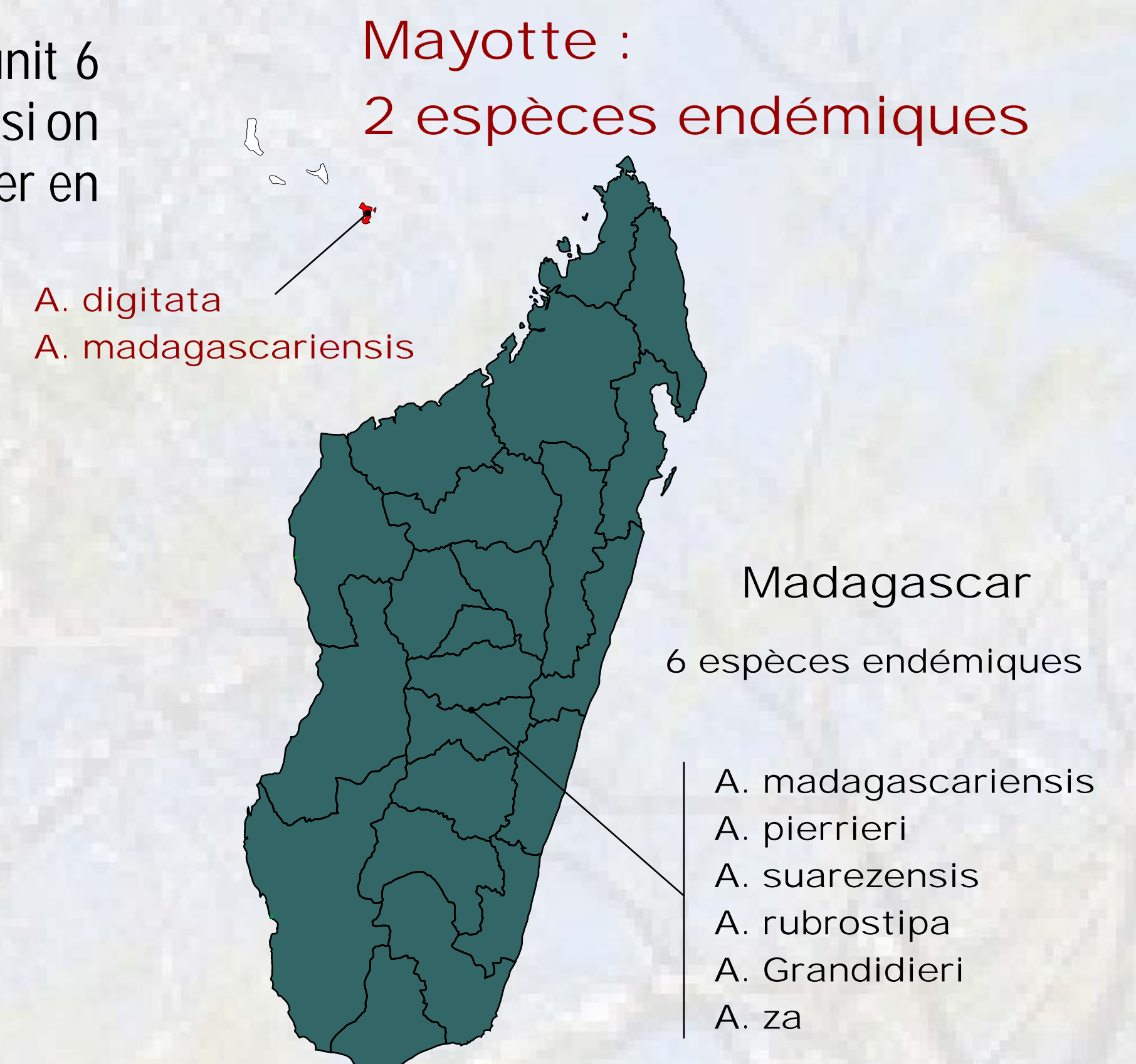
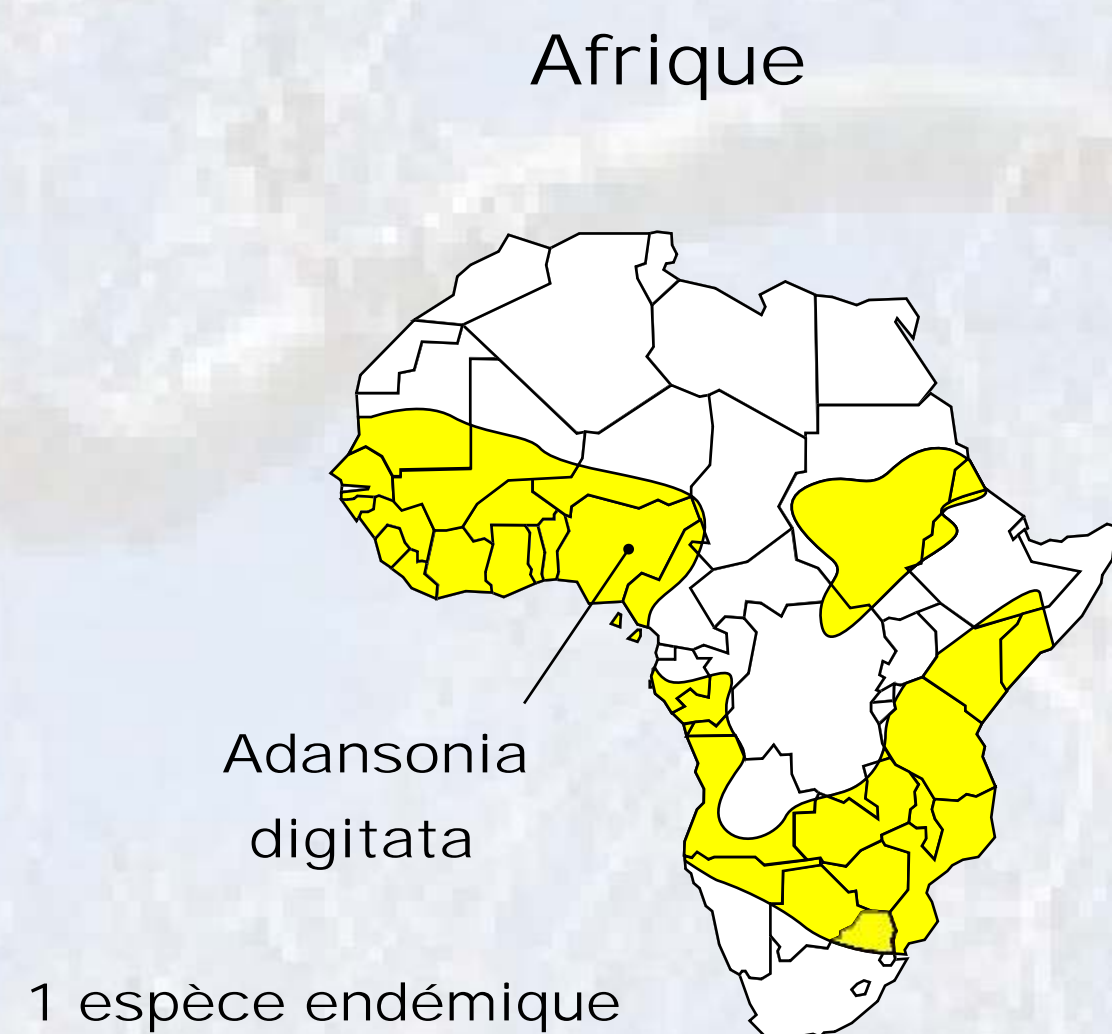




Mayotte : terre de diversité pour les baobabs

Baobab rime avec Afrique, omniprésent dans les paysages de savane et Madagascar, l'île berceau de l'espèce qui réunit 6 espèces endémiques sur les 8 représentées dans le monde, bien loin donc de notre métropole... Et pourtant hors métropole si on vous dit qu'après Madagascar, c'est Mayotte, collectivité départementale d'Outre Mer - et bientôt département d'Outre Mer en 2011, ce petit bout de terre française qui est le second territoire en terme de biodiversité de l'espèce.

Pourquoi ? Parce que le baobab y est représenté par 2 espèces indigènes : *A. digitata* et *A. madagascariensis*. En effet, en Afrique, seule l'espèce *Adansonia digitata* est présente contrairement à Madagascar, qui compte 6 espèces endémiques. L'*Adansonia gibbosa* est également spécifique au nord-ouest de l'Australie. Mayotte se situe donc en deuxième position en terme d'endémisme juste après Madagascar et s'intègre tout à fait dans le cadre de l'Année Internationale de la Biodiversité en 2010.



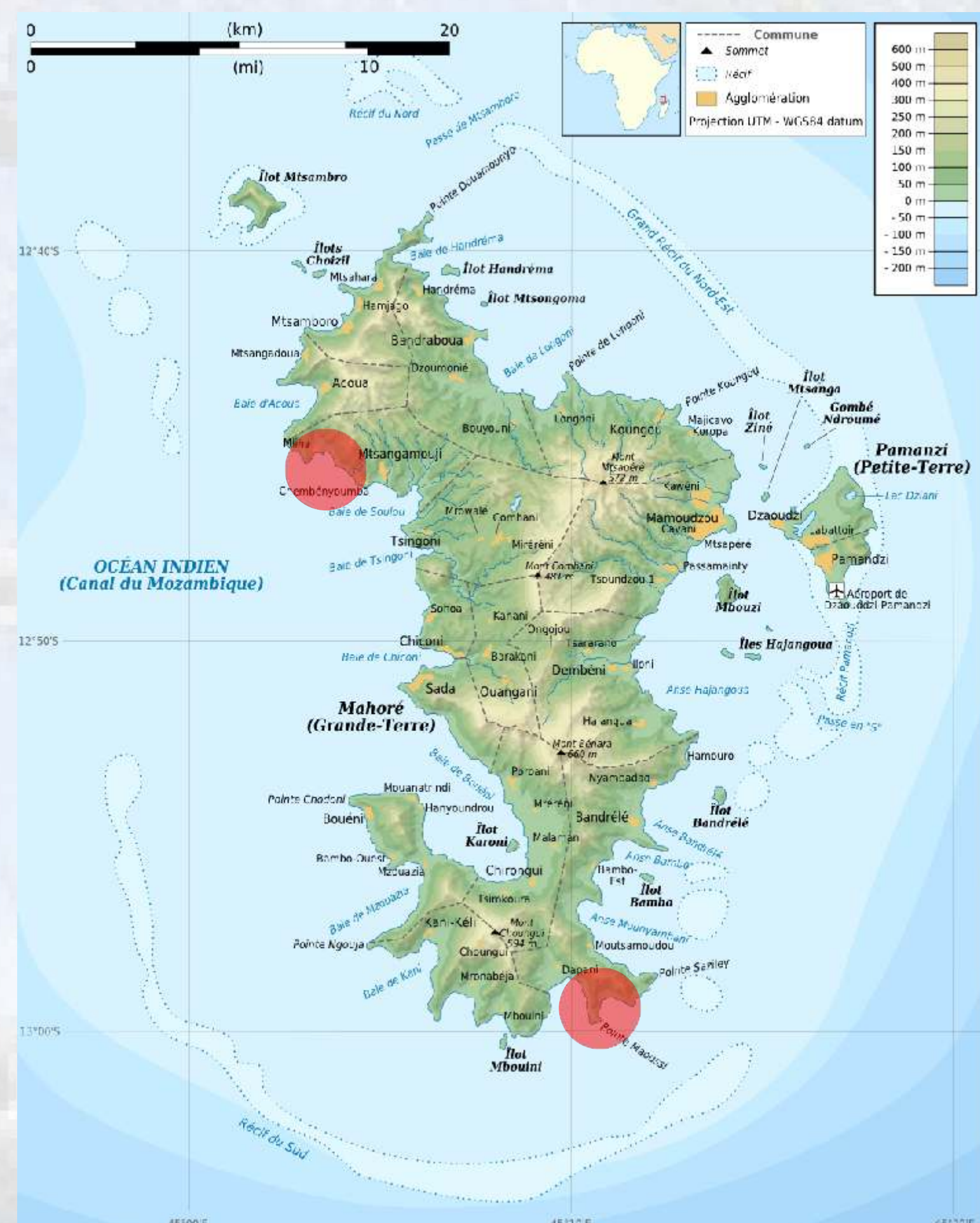
Biodiversité à Mayotte

Le patrimoine naturel mahorais demeure exceptionnel. On dénombre actuellement près de 1300 taxons de plantes vasculaires (et 93 bryophytes sensu-largo) vivant à Mayotte, dont environ 650 (soit 52 %) sont indigènes ou endémiques à divers degrés.

Bon nombre d'entre elles ne se rencontre plus guère que dans les espaces naturels souvent réduits à de simples vestiges et beaucoup de ces espèces sont menacées d'extinction du fait de leur rareté, de leur endémicité ou des menaces qui pèsent sur leur habitat.

Malgré cette évidence richesse, il n'existait pas, il y a peu, de réglementation spécifique portant protection de ce patrimoine à l'instar de ce qui existe déjà pour la faune terrestre (AP n°347/DAF du 7 août 2000).

L'arrêté préfectoral (AP n° 42/DAF/2006 du 3 mai 2006) fixant la liste d'espèces végétales protégées et réglementant l'utilisation d'espèces végétales menacées dans la Collectivité Départementale de Mayotte, vient combler un manque et va permettre de mieux prendre en compte cette composante patrimoniale exceptionnelle, notamment dans le cadre d'un aménagement du territoire durable et respectueux de l'environnement.



La présence de l'espèce *A. madagascariensis* est très rare sur l'île et les points rouges symbolisent leur présence dans leur milieu naturel (moins de 10 individus recensés).

L'île de Mayotte est à mi-chemin entre Madagascar et la côte africaine dans l'Océan Indien. Elle se trouve à environ 1 500 km de La Réunion et 10 000 km de Paris.

D'une superficie de 376 km², Mayotte comprend 2 îles principales, la Petite Terre et Grande Terre et d'une vingtaine d'îlots dispersés dans l'un des plus beaux lagons fermés du monde.

Les 2 espèces de baobabs



Mayotte se distingue par la présence de 2 espèces endémiques de baobab qui se différencient facilement en observant leurs fleurs.



A. digitata possède des fleurs pendantes de couleur blanche qui commencent à s'ouvrir vers la fin de l'après-midi, s'ouvrent complètement en soirée et tombent le lendemain à l'aube.

La fleur du *madagascariensis* est quant à elle très différente puisqu'elle est remontante et de couleur rouge-orangée. La floraison dure de 3 à 4 jours.

Adansonia madagascariensis : protégé par arrêté préfectoral

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits sur tout le territoire de la collectivité départementale de Mayotte, en tous temps, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces inscrites dont cette espèce endémique de baobab, l'*Adansonia madagascariensis*.

Utilisations des baobabs

Toutes les parties de l'arbre sont utiles :

Les feuilles sont utilisées comme des brèdes (légumes) et apportent des vitamines essentielles à l'organismes. Les éleveurs les utilisent également pour nourrir leur bétail (émondage)

La pulpe farineuse des fruits de baobab est sucée comme des bonbons, on s'en sert également en médecine traditionnelle pour traiter la toux et les bronchites. Cette même pulpe est utilisée pour fabriquer de la gelée, de la purée ou des jus de fruits.

Les pêcheurs se servent de l'écorce qu'ils prélèvent sur l'arbre pour l'obtention de fibre afin de fabriquer des cordes.

L'eau du baobab est utilisée dans la préparation des aliments et aurait comme propriété de les rendre plus appétissants et de plus vite rassasier les gourmands.

Une pratique très ancienne consistait à découper une fenêtre dans le baobab, creuser à l'intérieur de l'arbre en le vidant de son bois pour y stocker de l'eau comme dans une citerne.



Adansonia madagascariensis
Site de Mliha à Mayotte
(Crédits photos : Raima FADUL)

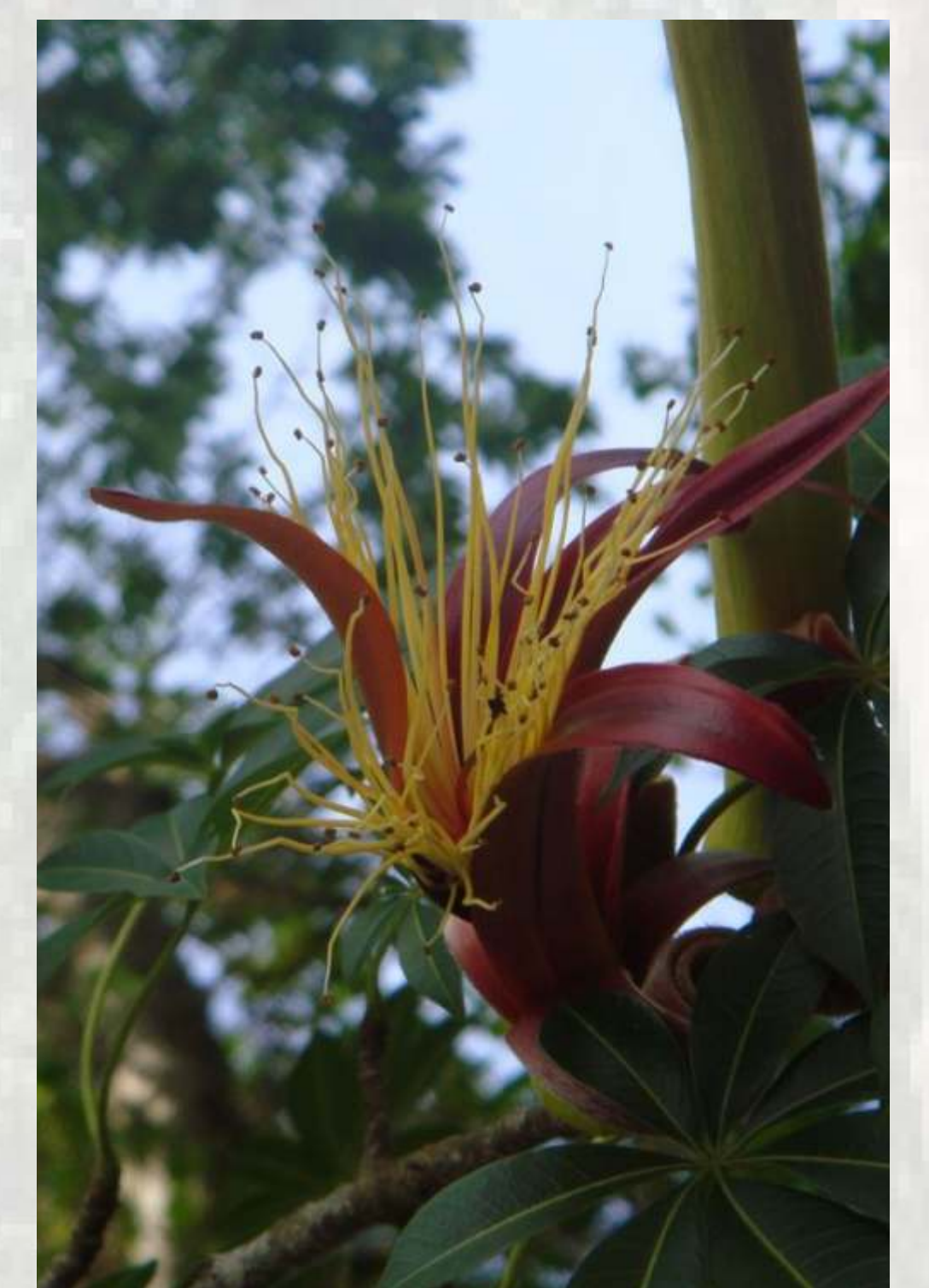
Des rites culturels sont également pratiqués :

Les corans abîmés sont déposés au pied de certains baobabs car ceux-ci sont considérés comme propres et purs.

Les feuilles sont également utilisées comme piltre d'amour si elles sont placées dans la braise lors de la cuisson du plat destiné à la personne convoitée.

Des sorts peuvent être jetés au pied de ces arbres pour doubler son entourage ou évincer un ennemi.

A la fin d'une coiffure, les femmes mahoraises ne jettent pas les cheveux perdus n'importe où, et à Mayotte très souvent, on les dépose dans les baobab, pourquoi ? C'est pour qu'ils poussent mieux et plus vite !



Fleur d'*Adansonia madagascariensis*
Site de Dapani à Mayotte
(Crédits photos : Raima FADUL)

Propos rapportés par Maoulida M'Changama

Institut pour l'Etude et la Conservation du Baobab - INECOBA
Association loi 1901 créée le 20 décembre 2007 sous le numéro : W932001671



8 rue Charles Vaillant - 93600 Aulnay-sous-Bois

<http://www.inecoba.fr>



2010 Année Internationale de la Biodiversité